

PIRATERIE UN GESTE DU GOUVERNEMENT

Vingt-trois Somaliens remis en liberté

Le gouvernement seychellois a décidé de libérer vingt-trois pirates somaliens présumés qui étaient jusqu'à présent détenus dans l'archipel. Un geste qui n'est pas anodin alors qu'il reste trois otages seychellois en Somalie.

Vingt-trois Somaliens, qui étaient détenus aux Seychelles après avoir été appréhendés dans les eaux territoriales de l'archipel, ont été rapatriés en Somalie selon un communiqué de la présidence seychelloise. Ces hommes étaient suspectés

d'être des pirates attaquant et rançonnant les navires de passage dans cette partie de l'océan Indien. Ils avaient été capturés à diverses reprises et attendaient depuis d'être jugés. Mais faute de preuves, ils ont été libérés ces jours derniers.

« Nous avons décidé de les libérer car il apparaissait difficile de les juger comme des pirates », a expliqué le ministre des Transports Joël Morgan, une libération qui s'est faite « en vertu du respect du droit international », a-t-il en outre précisé.

cueillis en grande pompe par le président James Michel sur le tarmac de l'aéroport international des Seychelles. L'espoir était alors grand de voir les trois autres otages recouvrer rapidement la liberté, un espoir vite estompé.



Des Somaliens capturés au large des Seychelles ont été rapatriés vers leur pays alors qu'ils étaient suspectés de pratiquer la piraterie dans la zone.

450 000 dollars de rançon

Joël Morgan a été chargé par l'Etat seychellois de « la question somalienne ». Depuis plusieurs mois, il travaille à la libération des ressortissants seychellois qui se trouvent encore emprisonnés en Somalie, vraisemblablement dans la région autonome du Puntland, un des fiefs de la piraterie somalienne.

Le 22 juin dernier, sept des dix otages seychellois avaient été libérés par leurs ravisseurs après 80 jours de détention, en échange d'une somme d'argent avoisinant les 450 000 dollars (environ 315 000 euros). Dès le lendemain de leur libération, les ex-prisonniers avaient été ac-

Quelques heures après cette libération, les ravisseurs somaliens, qui estimaient que la somme versée ne correspondait qu'à la moitié de la somme promise, brûlaient le bateau sur lequel les sept hommes d'équipage seychellois avaient été capturés, un navire de recherches océanographiques. S'il est vrai que l'interpellation, la détention et le jugement des Somaliens détenus sont un casse-tête juridique pour la communauté internationale, la libération des vingt-trois Somaliens apparaît comme un signe fort de la part des Seychelles et pourrait être perçue de manière positive par la partie somalienne et favoriser ainsi la remise en liberté des derniers otages seychellois.

Echange de bons procédés...

F.B.

En bref

■ Madagascar

Les adversaires de Rajoelina rejettent sa proposition



Comme prévu, les mouvances Zafy, Ravalomanana et Ratsiraka ont rejeté la proposition de l'actuel président de la Transition, Andry Rajoelina, qui a décidé de se maintenir à la tête de l'Etat malgache et a reconduit son Premier ministre, Monja Roindefo. Elles estiment que cette décision est contraire aux accords de Maputo signés le mois dernier. Pour autant, Monja Roindefo devrait composer aujourd'hui son gouvernement d'ouverture.

■ Maurice

Hommage au père Laval

C'est demain qu'aura lieu le pèlerinage marquant le 30^e anniversaire de la béatification de père Jacques-Désiré Laval à

son tombeau de Sainte-Croix. L'évêque de Port-Louis, monseigneur Piat, célébrera la messe. Le père Laval avait été béatifié le 29 avril 1979 par le pape Jean-Paul II. D'autres messes sont prévues jusqu'au 27 septembre.

■ Comores

Indemnités provisoires



La compagnie Yemenia (photo Emmanuel Grondin) a décidé de verser une « indemnité provisoire » aux familles des victimes du crash aérien, précise le site Malango. Cette indemnité se fera sous la forme « d'une avance d'un montant de 20 000 euros », ce qui suppose que d'autres sommes seront versées par la suite. Après le drame, la compagnie yéménite avait déjà proposé une telle somme par famille, une proposition jugée à l'époque « indécente ».

CHEFS D'ENTREPRISES

Vous subissez actuellement **des difficultés financières ?** Vous craignez la cessation de paiement ? Pourquoi pas un plan de retour à l'équilibre ?

Nous avons l'expérience, il existe des solutions !



Appelez-nous 0693 01 59 59

Pour communiquer... **il faut parler yes you can**

Avec un choix de spécialités :

- Anglais des finances
- Espagnol du voyage
- Allemand de l'hôtellerie
- Mandarin des affaires...

AVEC PLEIN DE NOUVEAUTÉS

- Déjeuners d'affaires dans la langue de votre choix
- Immersion chez l'habitant anglophone à la Réunion
- Outils pédagogiques inédits
- Cours du soir à St-Gilles-les-Hauts

Rentrée du Centre d'Étude de Langues : **septembre 2009**

Nord 0262 48 35 35
Sud 0262 96 96 54
Ouest 0262 22 95 09

CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

L'ESSENTIEL N'EST PAS EN OPTION

PROTECTION CORPORELLE INCLUSE

Dès la formule de base de votre assurance auto, le conducteur aussi est protégé. Faites le point avec votre conseiller pour plus d'infos contactez le 02 62 28 28 28

07/2009 - M 22 010 0 - Edité par Crédit Agricole S.A. - 91-93, rue Pasteur, 75015 Paris - Capital social € 5 959 735 811 € - T84 608 416 RCS Paris - PROVIDENCE Assurances Médicales Tom'Pouce, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de La Réunion, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social situé Paris: Jean de Cambièrès - Cité des Lauriers - BP 86 - 07 402 Saint Denis Cedex, RCS D 312 617 046 - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 120 - *Cout d'une communication locale, item surtaxé.

La protection corporelle du conducteur est incluse dans tous les contrats d'assurance auto, sans franchise jusqu'à 1 000 000€. Le contrat d'assurance automobile est assuré par PACIFICA, la compagnie d'assurance dommages, filiale de Crédit Agricole S.A. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 227 443 500€, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10, boulevard de Vauguard - 75724 Paris Cedex 15 - 352 355 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat. Ce produit est distribué par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les modalités de contact en assurances de votre Caisse sont à votre disposition sur www.sevicescourriers.credit-agricole.fr. Sous réserve de la disponibilité de cette offre dans votre Caisse Régionale de Crédit Agricole.